Fournitures et Services courants

PROJET DE MOBILITE ET DE DEVELOPPEMENT URBAIN DES VILLES SECONDAIRES

Fourniture de pause-café/déjeuner au profit du PMDUVS à travers la conclusion d'Accordscadres multi-attributaires avec des services traiteurs

Avis de demande de cotations n°2025-10/MID/SG/PMDUVS

FINANCEMENT: crédit IDA n°1743 du 20/10/2024

- 1. Le Burkina Faso a obtenu le Crédit IDA n°7413-BF du 20 octobre 2023 pour le financement du Projet de mobilité et de développement urbain des villes secondaires (PMDUVS). Il se propose d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre de commandes qui peuvent être attribuées en vertu d'Accords-cadres (AC) pour la fourniture de pause-café/déjeuner au profit du PMDUVS, conclus à l'issue d'une Procédure Primaire de Passation de Marché.
- 2. Le PMDUVS sollicite des Offres sous plis scellés de la part de Soumissionnaires éligibles et en règle vis-à-vis de l'administration pour la fourniture de pause-café/déjeuner au profit du PMDUVS, en un (01) lot unique et indivisible.
- 3. Les Accords-Cadres à conclure seront à Utilisateur Unique. L'Utilisateur Unique autorisé à acheter en vertu des Accords-Cadres est le PMDUVS.
- 4. Les Accords-Cadres à conclure seront à Fournisseurs Multiples.
- 5. La sélection d'un Fournisseur dans le cadre d'un AC pour l'attribution de Commandes sera effectuée par une procédure de Passation Secondaire des Marchés telle que définie dans l'Accord-Cadre (AC). Cependant, la conclusion de l'Accord-Cadre n'imposera pas d'obligation au PMDUVS d'acquérir les Fournitures par Commandes. La conclusion de l'Accord-Cadre ne garantit pas qu'un Fournisseur qui a obtenu un AC sera attributaire de Commande (s).
- 6. La demande de cotations sera conduite par mise en concurrence ouverte nationale telle que définie dans le Règlement de passation de marchés de la Banque mondiale applicable aux Emprunteurs dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement, édition de juillet 2016, révisée dernièrement en février 2025 et est ouverte à tous les Soumissionnaires éligibles tels que définis dans ledit Règlement.
- 7. Les Accords-Cadres sont conclus pour une durée de **trois (03) ans**. Cette durée initiale peut être prolongée d'un maximum de deux (02) années supplémentaires.
- 8. La procédure de Passation Primaire de Marché établira plusieurs Accords-Cadres Fermés.
- 9. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès du secrétariat du PMDUVS et prendre connaissance des documents de demande de cotations à l'adresse suivante : secrétariat du PMDUVS, situé sur l'avenue Babangida, non loin de la station Shell, sortie Est du Rond-Point des Artistes (Clinique Sandof), Tél : 25 48 19 50, de 08 heures 00 minute à 15 heures 30 minutes du lundi au jeudi et de 08 heures 00 minute à 16 heures 00 minutes le vendredi.
- 10. Les Offres devront être déposées à la même adresse au plus tard le <u>vendredi 20 juin 2025 à 09 heures 00 minute TU</u>. La soumission des Offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Toute Offre arrivée après l'expiration du délai limite de dépôt des offres sera rejetée.
- 11. Le PMDUVS se réserve le droit d'accepter ou d'écarter toutes les offres et d'annuler la procédure de demande de cotations à tout moment, avant l'attribution du marché sans être tenue de fournir les raisons de sa décision.
- 12. Aussi, elle se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer les quantités sans changement des prix unitaires ou d'autres stipulations de conditions dans une fourchette de 15%.

Mathieu LOMPO

Officier de l'Ordre de l'Etalon

